

A detailed map of the commune of Contrières, France, showing various hamlets and roads. The map is overlaid with the title 'La Lettre de Contrières' in a large, stylized font. The title 'La Lettre' is in a bold, black, serif font, while 'de Contrières' is in a smaller, black, cursive font.

La Lettre de Contrières

*Lettre d'information du conseil municipal de la commune de Contrières
- n°4 - 3ème trimestre 2009*



L'édito du Maire

Chères Contriérais, chers Contriérais,

Mes différents avec quelques élus ayant trouvé écho, je voudrais les entériner afin de continuer à dynamiser notre commune dans une bonne harmonie. Préoccupation n°1 : l'assainissement collectif qui doit continuer à être suivi dans les meilleures conditions, en évitant le maximum de nuisances.

La carte communale est en enquête publique à la mairie : n'hésitez pas à la consulter.

La numérotation de notre bourgade sera effectuée dans les prochains jours, ce qui facilitera la distribution du courrier et la logistique pour différents services.

L'école a repris dans de bonnes conditions. A l'étude, ce qu'il convient de faire du logement de l'institutrice, désormais vacant.

Merci à Olivier Legrand et les autres bénévoles pour le travail sérieux de couverture du préau des écoles, il en avait bien besoin !

Côté associations : le bilan est très satisfaisant : après une réussite totale du vide grenier, du repas africain, de la randonnée pédestre et de la fête communale, le comice agricole et le méchoui ont remporté un vif succès.

J'aurai, le 10 octobre prochain, l'agréable mission de réunir quatre mères de famille afin de leur remettre la médaille de la famille française.

Bienvenue aux nouveaux habitants de Contrières, qu'ils trouvent en arrivant dans leur nouvelle commune les conditions d'une vie paisible. Merci à tous, à bientôt,

Le Maire,

Camille MARIE

Le projet d'assainissement

Comme vous l'avez sans doute déjà appris, la presse ayant bien relayé ce dossier, notre commune n'a pas bénéficié de subventions pour l'assainissement dans le cadre du 1^{er} volet du contrat de territoire (2009 - 2011). Et il est vrai que la gestion de ce projet a entraîné des distensions au sein du conseil, Mr le Maire n'ayant pas suffisamment soutenu notre dossier, tandis que l'ensemble du conseil était pour le projet.

Aujourd'hui, où en sommes nous ?

- Notre commune est propriétaire d'un terrain, qui convient à la construction d'une station d'épuration. Toutefois, nous souhaitons faire l'acquisition d'un terrain plus proche du bourg (afin de limiter les coûts des réseaux et les nuisances), à condition qu'après étude du sol, ce terrain convienne.

- L'étude des réseaux est finie et l'étude d'implantation de la station a bien avancé.

- L'agence de l'eau est prête à nous subventionner pour un montant de 210 000 € en 2010. La police de l'eau a accueilli favorablement notre projet.

- En ce qui concerne les subventions accordées par le Conseil Général dans le cadre du contrat de territoire, nous avons été relégués au 2nd volet (2012), sachant que nous serons alors prioritaires, mais que nous ignorons encore quels seront les financements à cette période.

Qu'allons nous faire ?

Nous allons passer à la phase d'« avant-projet » : étude topographique et du sol du terrain d'implantation de la station. Nous lancerons ensuite un appel d'offres, afin de savoir si nous pouvons lancer notre projet avant 2012 (le marché est très favorable à l'heure actuelle, le coût des travaux étant inférieur à ceux pris en compte dans l'étude).

Nous allons de toute manière continuer à vous informer au fur et à mesure de l'avancement de ce projet complexe et coûteux, mais indispensable !

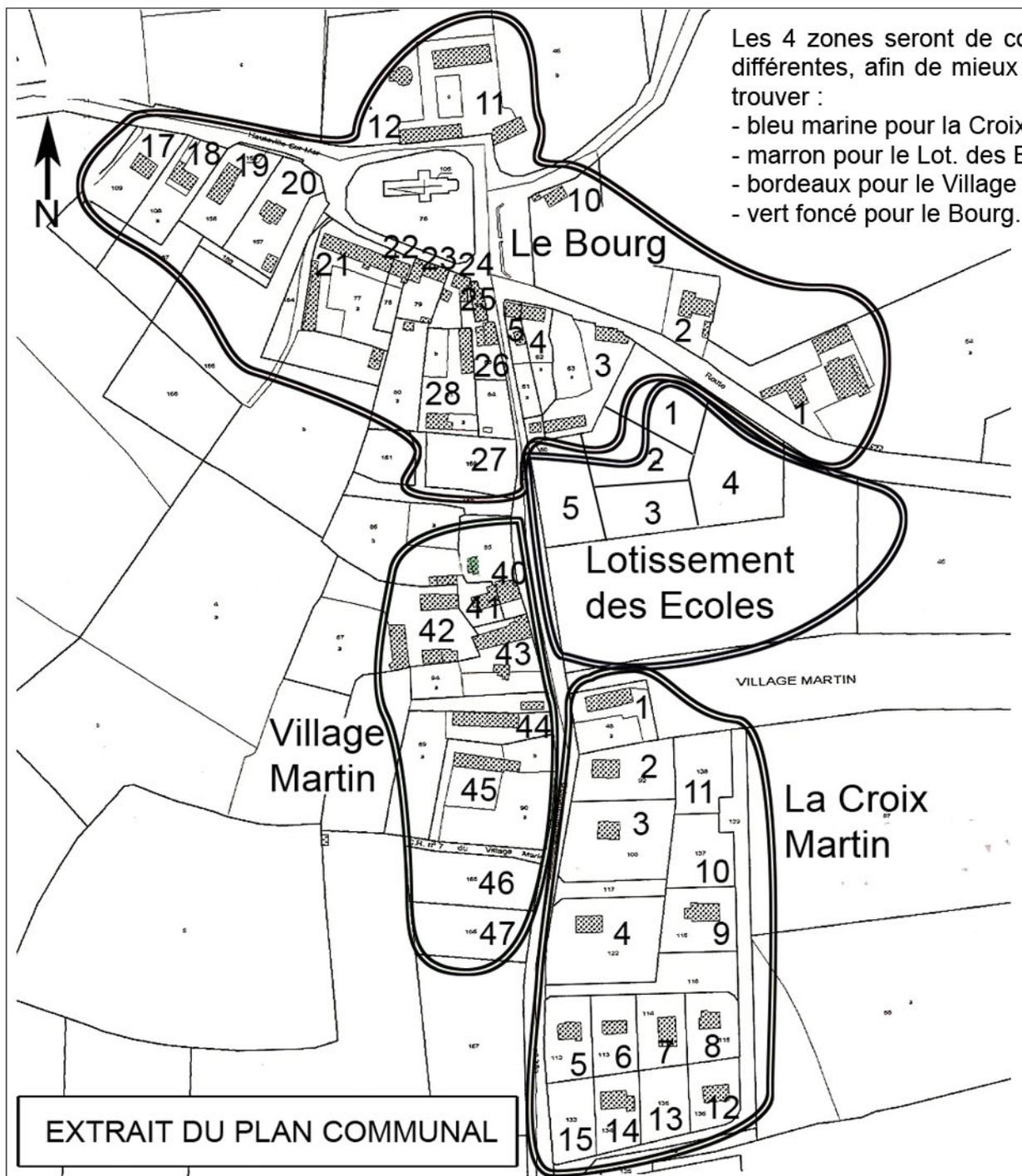
Le travail des commissions

La numérotation des maisons dans le Bourg

Afin de faciliter le travail de La Poste, des pompiers... cela fait longtemps qu'une numérotation des maisons, ainsi qu'une définition claire des différentes zones du bourg nous est demandée. Après nous être réunis en commissions, nous sommes arrivés au plan ci-après, en nous basant sur les éléments suivants :

- **nécessité de reprendre les appellations existantes**, en les rationalisant («la Croix Martin » : le lotissement + les maisons situées du même côté de la route ; «Village Martin» : les maisons situées à droite de la route, jusqu'à l'entrée du bourg ; « Lotissement des Ecoles» ; « Le Bourg » : depuis la mairie jusqu'au Presbytère),
- **différencier « La Croix Martin » et « Village Martin »** en ne mettant pas les mêmes numéros afin d'éviter les confusions, les dénominations étant très proches.
- **laisser des possibilités d'extension** du côté de La Croix Martin et éviter des numérotations type 12 bis, 12 ter... à l'avenir. C'est pourquoi les numéros commencent au 40 pour le Village Martin.

Comme vous pourrez le constater, pour le Bourg, la numérotation était loin d'être aisée. Il nous aurait été difficile de prévoir un plan avec d'un côté les numéros pairs et de l'autre, les numéros impairs. Le plan ci-dessous vous indique la répartition des zones. Les numéros vous seront remis le 19 septembre après-midi.



TRAVAUX : toiture du préau de l'école

La réfection de la toiture du préau de l'école a été inscrite dans le cadre du contrat de pôle de la communauté de communes. Pour diminuer le coût, la remise à neuf de la toiture a été effectuée bénévolement par les conseillers municipaux courant août. Le prix de cette restauration est d'environ 3000 € (dont 50 % sont pris en charge par la communauté de communes).



Le travail a consisté à retirer les ardoises et le lattage afin de les remplacer par du neuf. La dimension des ardoises est plus importante et rentre davantage dans des tailles standards. Le faitage, les gouttières et les descentes de gouttières ont également été remplacés par du neuf.



Les conseillers municipaux ayant participé au chantier (de gauche à droite) : P. PUDDU, O. LEGRAND, Y. LECOEUR, D. CALIPEL, V. DOLLEY et P. LECAUDEY.



ARMEES : besoin d'un renseignement ? d'une documentation sur les carrières de l'Armée de Terre, de la Marine, de l'Armée de l'Air ou de la gendarmerie... renseignements sur la Journée d'Appel à la Défense (JAPD)... N'hésitez pas à nous contacter en mairie ou posez votre question par écrit à l'adresse suivante : Correspondant défense – Mairie de Contrières.

La Journée d'Appel à la Défense, JAPD.....

Mais avant toute chose, que vous soyez filles ou garçons, sachez qu'obligation vous est faite de vous recenser en mairie, ceci dès l'âge de seize ans. Ce recensement vous permettra de recevoir une convocation pour la JA PD, entre 16 et 18 ans.

Cette journée sera pour vous l'occasion d'une première rencontre avec le monde militaire.

En savoir plus.....

Le correspondant défense de votre commune est à votre disposition pour tout renseignement relatif aux carrières militaires, qu'il s'agisse d'un engagement en service actif ou d'un engagement en qualité de réserviste. Votre correspondant défense vous accompagnera dans votre recherche, prendra contact avec le Délégué militaire départemental de la Manche et, si vous le souhaitez sera en mesure de vous recevoir personnellement.

Armées Défense...

Les liens entre les armées et nos concitoyens ont toujours été forts et se doivent d'être maintenus. C'est la raison pour laquelle le Ministre de la Défense, Monsieur Hervé Morin, a récemment précisé les missions dévolues aux maires, en indiquant notamment ce que l'on appelle désormais le « parcours de citoyenneté ».

Le « parcours de citoyenneté »...

Ce parcours comprend d'une part, l'enseignement de défense à caractère pluridisciplinaire délivré en liaison avec l'Education nationale, en classes de 3^{ème} et de 1^{ère} (dans le cadre des cours d'éducation civique, juridique et sociale et d'histoire et géographie notamment), d'autre part, le recensement (indiqué plus haut) et enfin, la Journée d'Appel à la Défense (JAPD).

N'hésitez donc pas à vous renseigner !

Infos pratiques

Création du « CLIC » du Coutançais

Le CCAS vous informe de la création d'un Centre Local d'Information et de Coordination pour le secteur de Cerisy, Gavray, Montmartin et St Sauveur Lendelin.

Celui-ci s'adresse aux retraités, aux personnes âgées ou en situation de handicap et à leur entourage.

Il assure un accueil personnalisé, gratuit et confidentiel, et pourra vous orienter, vous informer et faciliter vos démarches (retraite, dossiers APA, aide ménagère...).

Vous pouvez contacter Melle TURLUCHE au 02.33.45.08.39

Carte communale

L'enquête publique a lieu en mairie au mois de septembre. La consultation du dossier se fera pendant les heures d'ouverture de la Mairie. N'hésitez pas à venir vous informer sur ce document d'urbanisme, qui nous concerne tous.

Pour les remarques, le Commissaire Enquêteur sera présent les :

- vendredi 18 septembre de 10 h à 12 h
- mercredi 23 septembre de 18 h à 20 h

Nouvelles mesures fiscales pour les pièces d'identité

PASSEPORT : les passeports se font désormais dans les mairies soit de Coutances, Gavray, St Lô ou Ville-dieu-les-poêles.

Modalités fiscales : pour un majeur, le timbre fiscal est de 88€ pour une durée de validité de 10 ans. Pour un mineur de 15 ans et plus, le timbre fiscal s'élève à 44€ pour une durée de validité de 5 ans. Pour un mineur de 0 à 15 ans, le timbre fiscal est de 19€ pour une durée de validité de 5 ans

CARTE D'IDENTITE : la délivrance ou le renouvellement d'une carte d'identité sont gratuites.

Attention dans le cas de renouvellement de la carte d'identité, un timbre fiscal de 25€ sera demandé si la carte d'identité précédente n'est pas présentée et restituée.

CARTE GRISE : depuis le 15 juin, le coût d'une carte grise est augmenté de 2,50 €. Cette augmentation est due à l'édition et l'acheminement par l'imprimerie nationale. Nota : pour les vélos moteur ou les corrections d'erreurs, les immatriculations restent gratuites.

Ouverture de la mairie

- le mardi : 14 h 30 à 17 h 30
- le vendredi : 9 h 00 à 12 h 00

Tél : 02.33.76.61.56

mairie.de.contrieres@wanadoo.fr

Date à retenir

samedi 3 octobre : repas des cheveux blancs.

Permanences du maire et des adjoints

Septembre

ven. 4 : V. Bidan
mar. 8 : V. Dolley
ven. 11 : C. Marie
mar. 15 : P. Lecaudey
ven. 18 : V. Bidan
mar. 22 : V. Dolley
ven. 25 : P. Lecaudey
mar. 29 : C. Marie

Octobre

ven. 4 : V. Bidan
mar. 6 : P. Lecaudey
ven. 9 : C. Marie
mar. 13 : V. Dolley
ven. 16 : V. Bidan
mar. 20 : V. Dolley
ven. 23 : C. Marie
mar. 27 : P. Lecaudey
ven. 30 : V. Bidan